

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco*



البعثة الدائمة
المملكة المغربية

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour votre élection à la Présidence de notre Commission. Mes félicitations s'adressent, également, aux autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Monsieur le Président,

Conscient de l'impact des problèmes démographiques sur les variables économique, sociale et environnementale, le Royaume du Maroc a mené des politiques de développement ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens. Ces politiques intègrent les questions de la population, y compris les questions relatives à la santé reproductive, dans les plans de développement économique et social du pays.

Dans ce sens, les deux dernières décennies ont été marquées par des réformes fondamentales visant à améliorer les indicateurs de développement humain dans le pays et mettre en place un environnement favorable pour atteindre une croissance

millions d'habitants. En deçà des 30 % en 1960, la part de la population urbaine dans la population totale a dépassé, pour la première fois, le cap de 50 %, en 1994. En 2004, elle se situe à 55,1 %.

- 2- un exode rural très important ; contribuant à l'accroissement démographique des villes. L'exode rural a connu, toutefois, une baisse notable, à partir de 1994. Ce ralentissement est dû, en particulier, aux fruits des efforts des pouvoirs publics en matière du développement dans le milieu rural, notamment en matière d'accès aux services de base, tels l'éducation, l'eau potable, l'électricité, le désenclavement par le développement du réseau routier, des moyens de communication et de transport, devenus importants pour la rétention de la population rurale dans les campagnes.
- 3- La migration d'origine urbaine se confirme comme le principal mouvement spatial. L'attraction exercée par les espaces urbains demeure irrésistible.
- 4- Un accroissement de l'espace urbain ; grâce à une multiplication du nombre de villes et de centres urbains du fait de l'extension de leur périmètre. De 250 en 1982, le nombre de localités urbaines est passé à 370 en 1994, pour atteindre 391 en 2004.
- 5- La mobilité spatiale se caractérise, également, par une tendance à la féminisation ; la femme participe de plus en plus, à la migration, entres autres, pour la recherche de conditions meilleures.

Les causes et les déterminants de la mobilité spatiale au Maroc diffèrent selon

le type de migration. La plupart des chercheurs s'accordent à considérer que les principales causes sont d'abord économiques. Cependant, les raisons familiales

Monsieur le Président,

Conscients du caractère irréversible de l'urbanisation et de ses multiples implications sur le cadre de la vie des citoyens, les pouvoirs publics se sont mobilisés, au cours des trente dernières années, pour faire face aux effets induits d'un développement urbain non maîtrisé. Ils ont mis en œuvre des programmes d'intervention socio-économiques, tels que ceux de la lutte contre l'habitat insalubre, en créant des logements décents, notamment, en faveur des ménages à faible et moyen revenu.

L'expérience et le savoir-faire accumulés dans ce domaine ont permis d'asseoir et de développer une approche intégrée de l'action de l'Etat, en matière de planification et de gestion, consistant à réduire la pauvreté, en milieu urbain et en milieu rural, à protéger et à préserver l'environnement et à développer un habitat décent.

Monsieur le Président.

des trente dernières années. figure sans conteste. le rythme d'accroissement de sa